

par l'association **Ensemble pour Ciboure**  
*Elgarrekin Zibururen Alde*



## Votre journal est de retour !

**Les élections nationales sont désormais derrière nous.** Un nouveau président a été élu et un nouveau député Vincent Bru représente la 6<sup>ème</sup> circonscription. Afin d'éviter un surdosage politique, votre journal « Le Cibourien » s'est mis en retrait durant cette période mouvementée mais il n'en demeure pas moins que Ciboure a encore fait l'actualité dans les médias cet été.

Les premières orientations du développement de notre ville ont été présentées à la population le 17 mai par l'équipe du Maire à la tour de Bordagain. Ambiance, ambiance ... bero, beroa ...

**Cohérence, Légalité et Consensus**, telle devrait être la ligne directrice de la mise en œuvre de l'urbanisme à Ciboure.

**Sur ce sujet il nous paraît indispensable de rétablir un lien de confiance** avec les Cibouriens, les associations et toute la classe politique locale.

**La priorité doit être donnée à l'organisation de la vie locale.**

Non, ce sujet ne doit pas être réduit à l'optique du **seul** groupe majoritaire. Il concerne le quotidien de **TOUS** les Cibouriens. Une réelle concertation s'impose pour construire l'avenir de Ciboure. Chacun d'entre nous pourrait ainsi trouver sa place dans un projet qui nous ressemble et nous rassemble dans la transparence et la démocratie.

**Une bonne politique est une politique partagée.**

Toujours avec conviction et confiance,

*Dominique Duquet*

## Nos 2 rendez-vous de l'automne

### REPAS CITOYEN

**Vendredi 10 novembre**  
**Tour de Bordagain - 19h30**



On  
egin !

- Soupe de légumes bio et croutons maison
- Chipirons\* à l'encre cuisinés par nos soins
- Ardi gasna et confiture
- Tarte aux pommes

Kasu : places limitées

Réservation au 06 21 84 23 44

20 € vin compris

10 € pour les moins de 14 ans

\* axoa pour ceux qui préfèrent

Bonne humeur assurée !



### RENCONTRE CITOYENNE

Retrouvons-nous  
pour échanger, débattre, s'informer

**Lundi 16 octobre**  
**Tour de Bordagain - 19h**

Ordre du jour :

- que s'est-il passé depuis notre dernière réunion ?
- les dossiers cibouriens dans les grandes lignes (ZAD de l'Encan, Sainte Croix, etc...)

# Les vendanges 2017

## Mise en place de la CAPB – Communauté d'Agglomération Pays Basque

<https://www.communaute-paysbasque.fr/> 15 avenue Foch – CS 88 507 - 64 185 Bayonne Cedex - 05 59 44 72 72

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les 158 communes du Pays Basque sont réunies en Communauté d'Agglomération. Cette dernière doit assumer désormais de nombreuses compétences mais elle devra cependant prochainement déterminer si elle souhaite en déléguer une partie aux communes et aux territoires au plus près des citoyens. L'ensemble des services n'est pas encore complètement structuré, cela n'est pas simple et demandera encore un peu de temps...

**La collecte des encombrants** est gérée par la CAPB. Certains quartiers de Ciboure ont vécu des moments compliqués du fait de l'absence d'information sur sa nouvelle organisation. Des déchets sont restés stockés sur les trottoirs plusieurs jours !

**Pour bénéficier de ce service, contacter AU PREALABLE le 0 800 64 20 14 (service et appel gratuit)**

## Côté Finances 2017

### Baisse du budget pour l'accessibilité des lieux publics

33 375 € en 2016 et seulement 13 470 € pour 2017 et ce malgré des subventions accordées par la loi de finance.

### Concernant l'Eglise Saint Vincent

Cela fait des années que l'on en parle ! L'église est un lieu de culte et un lieu culturel. Cependant, elle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est difficilement acceptable de ne pas trouver une solution pour l'accessibilité de ce lieu classé et protégé. Rappelons que la loi sur le Handicap date du 11 février 2005 !

(voir conseil municipal du 13/04/17 vidéo 2h21'50").



D'un autre côté, la ville autorise la construction de maisons **hors norme** sur Bordagain au mépris des règles de protection du SPR (Site de Protection Remarquable).

### Les subventions aux associations

Depuis 2015, les associations ont vu leur subvention baisser de 10% minimum sauf pour quelques-unes. M. l'adjoint aux finances s'est justifié par le fait de l'emploi de personnel: « on ne peut pas faire de diminution de 10% sur le personnel » en citant l'office de tourisme.

Si d'autres associations emploient des salariés, elles pourront toujours le signaler à M. l'adjoint aux finances !

### Un emploi non-effectif

Une commune qui pleure à cause du gel de la dotation de l'Etat paye depuis 2012 plus de **400 000 €** pour un travail non effectué !

Tout salaire mérite travail !

2014-2017: Herri hauteskundeetan garaipena ospatzen dugu !

2017-2020: Hainbat gaizto! hurrengoak prestatzen ditugu!

- Noizko ZIBURUTAR GUZIEN egunerokoaren kontuan hartzea?
- Noizko pertsonen errespetua ?
- Noizko demokrazia parte hartzailea ?

## Côté Finances 2017(suite)

### Pénalités pour carence de logements sociaux

Cette année, nous devons payer 141 100€ !

Un nouveau préfet est arrivé...

A quand une renégociation pour fixer des objectifs réalistes respectueux des besoins sociaux et environnementaux ?

### Nos impôts

Si les indicateurs sont dans le vert, c'est grâce à l'argent des Cibouriens.

**Nous payons 26,50 % de plus que des habitants d'une commune de même importance !**  
soit 592€ par cibourien contre 468€.

Nous sommes bien surtaxés malgré l'insuffisance de nouveaux investissements ou infrastructures pour notre vie quotidienne.

Et à qui profite le sucre ?



## En terme de projets

### Salle polyvalente

Une étude est en cours pour la création d'une salle polyvalente prévue sur l'emplacement des tennis couverts.

Que va devenir l'activité sportive de tennis ?

Nous sommes inquiets, les nouvelles ne sont pas rassurantes ....

### Les Récollets - suite

Le permis de construire a été accordé et il est purgé de recours. Nous attendons maintenant le contenu et bien entendu la réalisation de ce projet intéressant nos 2 villes.

### Ithurri Baita

Situé sur Bordagain, rue Gurutzeta, ce magnifique espace est propriété de la Ville de Ciboure. Un temps utilisé comme centre de loisirs, il est laissé à l'abandon depuis de longues années.

Ce lieu attise la convoitise de promoteurs en chasse de bonnes affaires.

Nos édiles cèderont-ils au chant de la sirène € pour vendre ce bien municipal au lieu de créer un espace réservé aux Cibouriens ou au logement social ???



## Quel Ciboure nouveau se trame ?

Une majorité qui  
fait de l'opposition...  
Jainko maitia !!!!



**Le 13 décembre 2016**, l'équipe majoritaire s'oppose au transfert de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la CAPB (voir page 2) et ce malgré les préconisations de la loi. Rappel à la loi, aux règlements et instructions est fait par la Chambre Régionale des Comptes et les Services de l'Etat.  
**Le 7 mars 2017**, le conseil municipal revient sur cette décision et la CAPB est désormais en charge de ce dossier.

**Le PADD ou Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (2<sup>ème</sup> document du PLU)

*Il est difficile sur une seule page de développer toutes les orientations prévues par l'équipe Poulou. Nous vous donnons quelques projections par quartier. Le débat a eu lieu en conseil municipal le 30 mai 2017. Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas :*

**Retrouvez-nous le 16 octobre à la Tour de Bordagain (voir page 1)**

Sur le dernier magazine municipal « Eté 2017 » pages 10 et 11, le maire et son équipe vous ont présenté les 5 axes du PADD dans les grandes lignes. Mais, les détails n'y sont pas repris. Vous pouvez cependant en découvrir **une partie** sur le site de la ville : [http://www.mairie-ciboure.com/fileadmin/PDF/Urbanisme/PLU\\_2015/PLU-Ciboure\\_PADD\\_Debattu-CM\\_30052017.pdf](http://www.mairie-ciboure.com/fileadmin/PDF/Urbanisme/PLU_2015/PLU-Ciboure_PADD_Debattu-CM_30052017.pdf)

De notre côté, nous avons noté des insuffisances et des incohérences dans les orientations qui sont contredites dans les développements du texte.

**Quelques exemples :**

- **Prétendre résorber la carence de logements locatifs sociaux d'ici 2025**, mais en se fixant un objectif cette fois sur 10 ans ... (ce n'est pas grave, le PLU adopté permettra d'élever sans attendre une décennie de nouveaux complexes immobiliers largement inaccessibles aux Cibouriens !!).
- **Vouloir réduire la place de la voiture** en centre-ville, mais provoquer demain des goulots d'étranglement aux sorties de la ville par un accroissement déraisonnable des constructions en saturant l'Encan...
- **Dire maintenir au maximum la ville dans son enveloppe**, mais prévoir de repousser la coupure d'urbanisation sur des zones naturelles ou paysagères protégées dans les quartiers sud ...
- **Anticiper les évolutions démographiques** mais fournir des données chiffrées tronquées, sans afficher en outre l'objectif de population envisagé (ferait-il peur ou serait-il irréaliste ?) etc, etc.

De plus, le dossier débattu à la CAPB le 21 juillet 2017 n'est pas le même que celui débattu en conseil municipal le 30 mai !

**Cela est étonnant et sujet à caution et à toutes les suspicions !**

**ZAD de l'Encan** ou le plus gros projet.

\*Les projections sur la ZAD :

- regroupement des écoles de Ciboure
- jardin public paysager
- **463** logements dont 278 logements locatifs sociaux.
- halle et implantation d'un tissu commercial
- équipements sportif et culturel

Cela paraît totalement irréaliste de voir sur cet espace, toutes ces structures et équipements.

Encore plus important que Camieta !

*\*Source : Compte rendu de la réunion du 13 janvier 2017 avec les services de l'Etat et le PADD de Ciboure*

**ZAD de l'Encan (suite) : 3 évolutions**

**1) L'extension de la mission** donnée à l'EPFL au **secteur 3** au conseil municipal du 13/12/2016.

Ce secteur comprend le bâti « Gastelu Sahar » et 2 maisons au bout de la rue Turnaco.

**2) La déclaration d'utilité publique (DUP)** « réserve foncière » présentée en conseil le 26/09/2017. Elle permet d'acquérir des terrains ou bâtis, en vue d'une affectation par voie d'expropriation. Le prix d'achat est donc maîtrisé (prix des domaines).

**3) La durée du portage par l'EPFL passe de 6 à 12 ans. L'EPFL expropriera si nécessaire. La voie amiable serait priorisée. Bref ! de la langue de bois !**

**Sainte Thérèse** : les projections (Compte rendu de la réunion du 13 janvier 2017 avec les services de l'Etat et le PADD de Ciboure)

- Remise en état du cours d'eau Erreka Zahar
- Jusqu'à 330 logements...dont 50% locatifs sociaux permettant de juteuses opérations pour les autres 50%. Là encore, ce serait un 3<sup>ème</sup> Camieta implanté au-delà de la zone urbanisée avec un défrichement de plusieurs hectares de végétation.

**Or, ce site est CLASSÉ en raison de son caractère paysager et de sa végétation.**

Doit-on toujours repousser davantage les limites de la ville ou choisir un urbanisme harmonieusement intégré dans sa géographie et son environnement ?

Nos voies de circulation sont-elles adaptées à cet éventuel quartier ? Nos difficultés de circulation seront accrues.

Sainte Croix 2 est aussi concerné par ces remarques.

**Pour votre info**, une pétition est en cours initiée par les associations des sites concernés

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/preservons-derniers-espaces-naturels-hauts-ciboure/31539>

Tokiko Hirigintza Planak behin betiko finkatuko ditu gure garapenerako beharrezkoak diren antolamendu norabide berriak.

Elgarrekin bizi behar dugu, eremuak partekatu eta gure burua besteei ireki.

Alta, turismoa abantaila eta erronka bat bada ere, herritarren beharrak, hau da, lurralde harmoniatsu batean bizi eta lan egitea, ez ditu nagusitu behar.

## Quel Ciboure nouveau se trame ? (suite)

### Socoa et Untxin

- 100 % logement social sur Harrobia (recours en cours)
- Fort de Socoa : Centre de recherches, hébergement étudiants, stationnements, restauration
- Optimisation de l'aménagement du port dans ses limites actuelles pour augmenter le nombre de places de bateaux de plaisance
- Renforcement des activités nautiques et valorisation du foncier disponible.

### Bordagain

- Processus de division parcellaire
- Mobilisation de gisement foncier ou « Dents creuses »
- Développement de circuits de découverte de l'architecture, du patrimoine et du paysage



### Centre ville

- Emergence d'une centralité commerciale Zubiburu/Encan /Marinela
- Développement de la piétonisation
- Gestion du stationnement par la réduction de la place de la voiture
- Valorisation des quais et du port pour renforcer la présence de commerces et d'artisanat d'art Mairie/Récollets.
- Faire de la pêche et du port un vecteur de la promotion touristique cibourienne
- Requalification des écoles en Logement Locatif Social.
- Aménagement zones de rencontre
- Liaison parking relais/centre ville

## OUI ou NON au compteur Linky ?



Il s'agit d'un nouveau compteur électrique nouvelle génération, connecté, qui va remplacer nos compteurs existants fin 2017 et début 2018 sur notre secteur.

Usagers, Associations et élus ont exprimé grand nombre d'interrogations, de craintes voire une opposition franche à Linky : risque de santé, techniques, financiers ou atteinte à la protection de la vie privée, pratiques d'utilisation forcée.

Même si les mesures effectuées jusqu'ici par des organismes officiels ne confirment pas ou relativisent ces risques et même si la CNIL a posé ses exigences, le débat persiste. Il est difficile à des élus municipaux de s'aventurer sur des sujets techniques. En même temps, c'est leur fonction d'être attentifs, pour les relayer, aux questionnements et craintes de leurs administrés.

Pour compléter également nos propos, voici 2 liens internet à consulter :

[http://www.enedis.fr/sites/default/files/documentation/Depliant\\_Linky.pdf](http://www.enedis.fr/sites/default/files/documentation/Depliant_Linky.pdf)

<http://www.60millions-mag.com/2016/06/15/faut-il-avoir-peur-de-linky-10483>

Enfin, plus proche de vous, une réunion est prévue le

**24 octobre à 20h à la Grillerie de Sardines de Saint Jean de Luz** (organisateur : linkyez.64500@gmail.com)

## Le Millésime : Médaille d'Or au ... Pont Charles de Gaulle

Difficile de clôturer ce journal sans évoquer avec attendrissement le « pont-pont » de l'été !

Piétons et cyclistes se sont partagés joyeusement ou agressivement l'aménagement provisoire tracé en jaune et bitume. Ils ont fait ... comme ils voulaient ou pouvaient car panneaux divers et variés ne riment pas forcément avec bon sens et sécurité ! Les règles imaginées par notre zélé maire-adjoint aux travaux, ne précisent pas la ligne adéquate pour ceux qui déambulent en skate, rollers, ou tout autre objet roulant non motorisé.

Aussi, l'essentiel est d'avoir les capacités physiques pour éviter les collisions ! Les améliorations n'arriveront que lors d'un accident grave, comme d'hab !!!

Yep ! à quand un nouveau moyen de traverser le pont !



*coupon à découper et à retourner à l'association « Ensemble pour Ciboure » 5 avenue de la Rhune 64500 CIBOURE*

Si notre journal vous intéresse, nous vous remercions par avance de votre soutien.

Vous pouvez nous contacter directement au 06 88 56 40 63 ou 06 21 84 23 44 - mail [lecibourien64@orange.fr](mailto:lecibourien64@orange.fr)

et nous suivre sur [www.lecibourien.com](http://www.lecibourien.com)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

mail :

Souhaite soutenir l'association avec une cotisation de membre bienfaiteur (minimum 10 €)

Par avance, nos remerciements les plus chaleureux - Gure eskerrik beroenak

